

**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

## Une trentaine d'intervenants du monde municipal réunis à Sainte-Adèle pour échanger sur la protection des sources d'eau potable

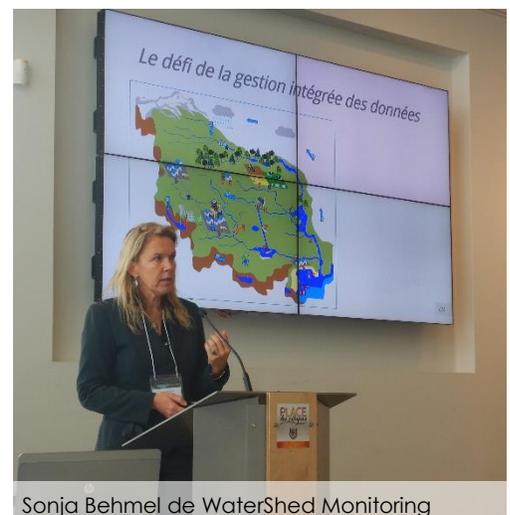
**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 28 novembre 2018** – Le 20 novembre, des représentants de 17 municipalités et de 3 MRC des Laurentides se sont réunis à Sainte-Adèle pour participer à une Journée d'information sur la protection des sources d'eau potable. Cet événement, organisé conjointement par Abrinord et l'OBV RPNS, a permis de sensibiliser les participants à l'importance de protéger les sources d'eau potable, d'informer sur le [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection](#) (RPEP) et d'entamer un dialogue entre les municipalités et les OBV afin de favoriser le partenariat.

### Connaitre la vulnérabilité des sources d'eau potable pour mieux les protéger

L'accès à une eau potable de qualité est la base d'une qualité de vie. Toutefois, cet aspect est souvent pris pour acquis. Avec le développement du territoire et les multiples activités qui s'y déroulent, le risque de contamination est réel et il est important de le connaître pour mieux intervenir. L'adoption du RPEP en 2014 vient répondre à cette préoccupation en imposant une délimitation des aires de protection et l'analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau alimentant plus de 500 personnes. Rappelons que le RPEP remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) et vient assurer à la fois la protection des sources d'eau de surface et souterraine.

### De la réglementation à l'application

Lors de cette journée, un tour d'horizon des différentes étapes de réalisation et des nouvelles exigences réglementaires a été présenté par Audrey Beaudoin-Arcand, chargée de projets chez Abrinord. Afin de mieux comprendre les défis et solutions relatifs à la gestion des données dans le cadre du RPEP, les participants ont ensuite eu la chance d'entendre Sonja Behmel et Julia Cyr-Gagnon, de l'entreprise WaterShed Monitoring. L'élément clé à retenir : l'importance d'assurer, dès le début du travail, une gestion optimale des données afin de faciliter la compilation, l'analyse et le partage d'informations. Une description détaillée des données simplifiera également la mise à jour des rapports tous les cinq ans et l'élaboration des plans de protection et de conservation des sources qui seront demandés ultérieurement. « Il est possible que les aires de protection des sources de certaines municipalités se chevauchent. Étant donné l'obligation d'effectuer l'inventaire des activités et des événements susceptibles d'affecter les eaux prélevées, ainsi que l'évaluation des menaces dans les aires de protection, la collaboration entre les municipalités et avec les OBV sera essentielle et permettra d'éviter un doublement des efforts et des coûts liés à l'acquisition et à la gestion des données », souligne Marie-Claude Bonneville, directrice d'Abrinord.





En complément à cette journée riche en informations, Manuel Rodriguez, titulaire de la Chaire de recherche industrielle CRSNG en gestion et surveillance de la qualité d'eau potable de l'Université Laval (CREPUL), ainsi que deux étudiants au doctorat et un postdoctorant sont venus présenter un aperçu de quelques projets de recherche menés au Québec et qui contribuent à l'avancement du savoir dans le domaine de la protection de l'eau potable et à mieux outiller les acteurs du territoire. L'événement s'est terminé par un survol du [Programme de financement pour une protection accrue des sources d'eau](#)

[potable \(PPASEP\)](#), ainsi que par une période d'échange fort constructive entre les participants et les experts invités. Pour Geneviève Gallerand, directrice de l'OBV RPNS : « une journée d'information comme celle-ci a permis de faire le point sur la réglementation et de discuter des rôles que peuvent jouer les OBV dans sa mise en application. Nous croyons aussi que les municipalités soumises aux exigences du RPEP ont beaucoup à gagner à collaborer, et nous croyons que les OBV de par leur mandat de concertation, peuvent leur être d'une aide précieuse ». Avec ce nouveau règlement, c'est un pas en avant qui est fait pour assurer une eau de qualité pour les générations présentes et futures.

### Portrait de l'approvisionnement en eau potable dans les municipalités

Dans les zones de gestion d'Abrinord et de l'OBV RPNS, 38 municipalités sont responsables de prélèvements de catégorie 1 (alimentant plus de 500 personnes et au moins une résidence) pour lesquels elles devront se soumettre aux nouvelles exigences réglementaires. Parmi les prélèvements de catégorie 1, on compte 9 sites de prélèvements d'eau de surface et 77 sites de prélèvements d'eau souterraine.

Merci à nos partenaires!

**Développement durable,  
Environnement et Lutte  
contre les changements  
climatiques**

**Québec** 





**Légendes des photos :** 1- Sonja Behmel de WaterShed Monitoring / 2- Table-ronde de la journée d'information du 20 novembre 2018

Source :

Marie-Claude Bonneville, Abrinord  
450.432.8490 / [dg@abrinord.qc.ca](mailto:dg@abrinord.qc.ca)

Alexia Couturier, OBV RPNS  
819.688.5001 / [dg.adjointe@rpns.ca](mailto:dg.adjointe@rpns.ca)

#### Informations complémentaires :

Rappelons qu'Abrinord ainsi que l'OBV RPNS sont des organismes à but non lucratif reconnus et mandatés par le gouvernement du Québec dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*. Leur mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau dans la zone qui leur a été confiée en mobilisant tous les acteurs et usagers, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu. Leur principal mandat consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, ainsi qu'à promouvoir et suivre sa mise en œuvre.